

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.**

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

- **Madame la mairesse en son nom et aux noms des membres du conseil désire transmettre leurs sincères condoléances aux familles pour le décès de Yvan Blais, de Léo Demers et de Raymond Dyke.**

2.

## **2016-12-232 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **1. Ouverture**

1.1 Ouverture.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux:**

3.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2016;

3.2 Séance extraordinaire du 8 novembre 2016.

### **4. 1<sup>ère</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**

### **5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune.

### **6. Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2016.

### **7. Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.1.2 Dépôt des comptes à recevoir de la municipalité au 30 novembre 2016;

7.1.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

### **8. Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2017;

8.1.2 Fermeture du bureau municipal pour les congés des fêtes;

8.1.3 Embauche de trois employés pour l'entretien des patinoires municipales;

8.1.4 Nomination des maires suppléants pour l'année 2017;

8.1.5 Nomination du maire suppléant à la MRC pour l'année 2017;

- 8.1.6 Adoption du budget 2017 de la Société d'habitation du Québec (O.M.H.);
- 8.1.7 Renouvellement pour l'année 2017, le contrat avec GSI Environnement inc. pour la réception des résidus verts et alimentaires;
- 8.1.8 Adoption du budget 2017 – Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus;
- 8.1.9 Brunch avec les élus de la MRC;
- 8.1.10 Demande du Club QUAD de Sherbrooke-Ascot Corner;
- 8.1.11 Demande de dérogation mineure – Luc Morin;
- 8.1.12 Demande de subvention pour Opération Nez Rouge du Haut-Saint-François pour l'année 2016;
- 8.1.13 Demande d'aide financière – Paroisse Saint-Stanislas;
- 8.1.14 Personnes désignées pour l'application de la politique et les règlements de la gestion des cours d'eau;
- 8.1.15 Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées (2016);
- 8.1.16 Acceptation de l'offre de services pour les plans et devis et les documents d'appel d'offres;
- 8.1.17 Demande d'autorisation à la CPTAQ;
- 8.1.18 Demande d'installation de lumières de rue à l'intersection de la rue L'Espérance et du chemin Galipeau;
- 8.1.19 Annuler et remplacer la résolution numéro 2016-08-161, demande à la CPTAQ – Lots numéros 4 183 243;
- 8.1.20 Adoption du budget 2017 – Transport de personnes du HSF.

#### **9. Adoption des règlements**

Aucun.

#### **10. Avis de motion à donner**

10.1 Règlement numéro 619 – Taxation pour l'année 2017.

#### **11. Varia affaire nouvelle**

Aucune.

#### **12. 2ième période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).**

#### **13. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance extraordinaire pour l'adoption du budget :

- Lundi 12 décembre 2016 à 19 h 30.

Prochaine séance ordinaire : Lundi 9 janvier 2017 à 19 h 30.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.1

**2016-12-233 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016:**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.2  
**2016-12-234 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 8 NOVEMBRE 2016:**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS 19 H 36.**  
**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**  
**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Aucune question.

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 36.**

6.1

**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général dépose la liste de correspondance pour le mois de novembre 2016 et en fait la lecture.

7.1.1

**2016-12-235 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2016 au montant de **131 427.76 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.1.2

**DÉPÔT DU RAPPORT DES COMPTES À RECEVOIR**

Le directeur général dépose le rapport des comptes à recevoir de la municipalité au 30 novembre 2016.

7.1.3

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

7.2.1

**RAPPORTS DES COMITÉS :**

**Madame Nathalie Bresse mairesse :**

- Donne de l'information concernant :
  - Monsieur Robert Roy élu nouveau préfet à la MRC du Haut-Saint-François ;

- Le dossier de l'école la Source Vive progresse, des rencontres sont prévues dans les prochaines semaines avec l'École et le Conseil d'établissement.

**Madame Diane Talbot :**

- Donne de l'information concernant :
  - L'O.M.H., il n'y a aucun problème, les logements sont tous loués ;
  - Une résolution a été déposée afin que l'O.M.H. d'Ascot Corner demeure dans la MRC du Haut-Saint-François au lieu d'être fusionnée à l'O.M.H. de Sherbrooke.

**Monsieur Éric Mageau :**

- Donne de l'information concernant :
  - La voirie, le pavage d'asphalte s'est terminé en novembre ;
  - La dernière passe de niveleuse s'est faite en novembre ;
  - Les acceptations provisoires des nouvelles rues l'Espérance et du Lotus sont faites.

**Monsieur René Rivard:**

- Donne de l'information concernant :
  - Les loisirs, une nouvelle programmation est lancée pour l'hiver ;
  - L'organisation du prochain carnaval d'hiver progresse bien ;
  - Le 22 janvier 2017, aura lieu une fête pour les nouveaux nés de l'année 2016.

**Madame France Martel:**

- Donne de l'information concernant :
  - La piste multifonctionnelle, nous recevrons le rapport sur la faisabilité du projet le 13 décembre 2016 ;
  - Dans le secteur de l'urbanisme, nous révisons la réglementation et le 12 décembre, une autre rencontre est prévue pour finaliser l'étude.

**Monsieur Donald Lachance: Absent.**

**Monsieur Stanley Boucher :**

- Donne de l'information concernant :
  - Une vidange des boues des biodisques, en décembre ;
  - Une inspection des travaux des réseaux sur la route 112 après un an de construction pour l'acceptation finale.
  - Le coût du traitement du compost à la baisse en 2017, de 70 \$ à 60 \$ /t.m. ;
  - La redevance du Gouvernement est d'environ 30,000 \$.

8.1.1

**2016-12-236 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017:**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, nous devons produire le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année suivante en établissant le jour et l'heure du début de chacune des séances, selon l'article 148 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public doit être donné avec le contenu du calendrier, selon l'article 148.01 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 et que les séances soient à 19 h 30 :

Lundi	9 janvier	Mardi	4 juillet
Lundi	6 février	Lundi	7 août
Lundi	6 mars	Mardi	5 septembre
Lundi	3 avril	Lundi	2 octobre
Lundi	1 mai	Lundi	13 novembre
Lundi	5 juin	Lundi	4 décembre

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2016-12-237 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE CONGÉ DES FÊTES:**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année le bureau municipal est fermé durant la période des fêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés doivent prendre des journées de congé durant cette fermeture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le bureau municipal soit fermé à partir du 23 décembre 2016 jusqu'au 3 janvier 2017 inclusivement et que les employés de bureau utilisent leurs journées de congé disponibles selon la convention collective.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

**2016-12-238 EMBAUCHE DE TROIS EMPLOYÉS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DES PATINOIRES MUNICIPALES :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons embaucher trois préposés pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** ces employés peuvent être des étudiants ou des employés occasionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** ces employés complèteront les horaires de travail avec un autre employé permanent de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de trois préposés à l'entretien et la surveillance des patinoires municipales, soit monsieur Virgil Beaudoin comme employé occasionnel et deux autres employés occasionnels à venir selon les conditions de la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4

**2016-12-239 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2017 :**

**CONSIDÉRANT QU'** en début de chaque année il faut nommer les maires suppléants pour l'année en cours et que le mandat de chacun est pour deux mois;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** les conseillères et les conseillers suivants soient nommés maires suppléants pour l'année 2017:

➤ Janvier, février

Diane Talbot

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| ➤ Mars, avril        | Éric Mageau     |
| ➤ Mai, juin          | René Rivard     |
| ➤ Juillet, août      | France Martel   |
| ➤ Septembre, octobre | Donald Lachance |
| ➤ Novembre, décembre | _____           |
- à confirmer après l'élection de novembre 2017.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5

**2016-12-240 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2017 :**

**CONSIDÉRANT QU'** en début de chaque année, il faut nommer le maire suppléant pour la MRC du Haut-Saint-François et ce pour toute l'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur René Rivard soit nommé maire suppléant jusqu'au 31 octobre l'année 2017 et après l'élection de novembre 2017, il y aura une autre nomination à la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6

**2016-12-241 ADOPTION DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) :**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget pour l'année 2017 de la Société d'habitation du Québec a été approuvé par la Société d'habitation du Québec et le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) d'Ascot Corner;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit approuver celui-ci étant donné la somme de 10% du déficit que la Municipalité doit verser;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve le budget 2017 de l'OMH avec un déficit de 66 995 \$ et que la somme à verser en 2017 sera de 6 700 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.7

**2016-12-242 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC ENGLOBE CORP. POUR LA RÉCEPTION DES RÉSIDUS VERTS ET ALIMENTAIRES :**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, le contrat avec Englobe Corp. est à renouveler;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement du contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 avec la compagnie Englobe Corp. pour la réception de résidus verts et alimentaires au CRVB situé à Bury au montant de 60.00 \$ / t.m. plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.8  
**2016-12-243 BUDGET 2017 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2017 a été adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2017 doit être adopté par les municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation d'Ascot Corner diminue de 339.46 \$ pour un total de 239 204.05 \$ sur un budget total de 610 189.33 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le budget 2017 de la Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus tel que déposé pour une contribution de 239 204.05 \$ soit 39.20% du budget de 610 189.33 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9  
**2016-12-244 BRUNCH AVEC LES ÉLUS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS:**

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 janvier 2017 à 10 heure au Club de golf de East Angus aura lieu le brunch des élus de la Chambre de Commerce;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des billets est de 20 \$ pour les membres et 25 \$ pour les non-membres;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que les membres du conseil soient présents à cette rencontre et que le coût des billets soit payé par la Municipalité.

**Poste budgétaire : 02-110-00-310.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10  
**2016-12-245 DEMANDE DU CLUB QUAD DE SHERBROOKE – ASCOT CORNER :**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années, les membres du Club Quad de Sherbrooke-Ascot Corner ont le droit de circuler sur certains chemins de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** n'ayant pas reçu de plainte des citoyens concernant le bruit et la vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2016 2017, ils doivent changer leur route pour l'accès aux sentiers en direction de East Angus ou de Cookshire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation pour le renouvellement de l'année 2016 2017, sera à revoir l'an prochain selon les plaintes reçues;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise les

membres du Club QUAD de Sherbrooke - Ascot Corner à circuler sur les chemins suivants de la municipalité :

- Chemin Spring Road, 0,25 km (À partir de l'intersection de la route 112)
- Chemin Sand Hill, 1 km (À partir de l'intersection du chemin Spring Road)
- Chemin Paul, 1 km
- Chemin Hébert, 0,8 km
- Chemin Boucher, 0,7 km (Entre les intersections des chemins Hébert et Roberge)
- Chemin Roberge, 0,5 km (À partir de l'intersection du chemin Roberge)
- Chemin Deblois, 2.4 km (Entre les adresses civiques du 944 et 1390)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.11

**2016-12-246 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-10-0001, MONSIEUR LUC MORIN:**

**CONSIDÉRANT QUE** le 26 octobre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande de dérogation mineure de monsieur Luc Morin;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la recommandation et l'avis au conseil municipal par le comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la dérogation mineure numéro 2016-10-0001 de monsieur Luc Morin tel que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.12

**2016-12-247 DEMANDE DE SUBVENTION POUR OPÉRATION NEZ-ROUGE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2016 :**

**CONSIDÉRANT QUE** pour aider financièrement l'équipe des bénévoles d'Opération Nez-Rouge, l'organisme demande aux municipalités du Haut-Saint-François la contribution d'un montant de 115 \$ par municipalité pour défrayer le coût de l'essence pour les transports;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la somme de 115 \$ à Opération Nez-Rouge.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.13

**2016-12-248 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PAROISSE SAINT-STANISLAS :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Paroisse Saint-Stanislas est en demande de soutien financier pour le fonctionnement de la paroisse;

**CONSIDÉRANT** le nombre de donateurs pour le fonctionnement de la paroisse est toujours à la baisse;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$.



Poste budgétaire : 02-190-02-999.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2016-12-249 <sup>8.1.14</sup> **PERSONNES DÉSIGNÉES POUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE ET LES RÈGLEMENTS DE LA GESTION DES COURS D'EAU:**

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'entente relative à la politique et les règlements de la gestion des cours d'eau avec la MRC du Haut-Saint-François, les personnes désignées sont messieurs Marc Bernier et Daniel St-Onge;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'émission du permis pour exécuter des travaux de nettoyage ou d'enlèvement d'une obstruction dans un cours d'eau, il serait préférable que les inspecteurs municipaux soient autorisés à signer la demande de permis et la déclaration de conformité des travaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que les deux personnes désignées dans l'entente relative à la politique et les règlements de la gestion des cours d'eau avec la MRC du Haut-Saint-François soient messieurs Marc Bernier et Daniel St-Onge, **QUE** les inspecteurs municipaux soient messieurs Stéphane Roy et Guy Besner soient autorisés à signer la demande de permis et la déclaration de conformité des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2016-12-250 <sup>8.1.15</sup> **ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES (2016):**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le programme de subvention de la T.E.C.Q. un des critères est que la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées soit faite;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe SM a été mandaté pour faire le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées soit fait;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe SM a déposé le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées le 28 novembre 2016 selon les exigences du MAMOT;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées tel que déposé le 28 novembre 2016 selon les exigences du MAMOT et de transmettre celui-ci au chargé de projet au MAMOT pour approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2016-12-251 <sup>8.1.16</sup> **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉFECTION DE DIVERS RUES – PLANS ET DEVIS :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous voulons refaire le pavage d'asphalte de diverses rues dans le Domaine Québécois et le secteur Boischatel;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe SM a déposé une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis et les documents d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services professionnels du Groupe SM pour la préparation des plans et devis et les documents d'appel d'offres pour un montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables.

**Poste budgétaire : 03-310-00-039.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2016-12-252 <sup>8.1.17</sup> **DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE SU QUÉBEC :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement visé par cette demande est adjacent à des lots utilisés à des fins résidentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie demandée est de seulement 0,36 ha;

**CONSIDÉRANT QUE** l'homogénéité de la communauté ne sera pas affectée par cette demande;

**CONSIDÉRANT** le faible potentiel agricole de ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande n'a aucune incidence sur les activités agricoles du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme aux règlements municipaux ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appuie la demande d'autorisation faite par Éric Bourget et Nancy Guillemette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2016-12-253 <sup>8.1.18</sup> **DEMANDE INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE À L'INTERSECTION DE LA RUE L'ESPÉANCE DU CHEMIN GALIPEAU:**

**CONSIDÉRANT QUE** la rue a été acceptée provisoirement et qu'elle est prête pour la construction des maisons;

**CONSIDÉRANT QUE** la pratique est l'installation de lumières de rue aux intersections des rues;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'installation de deux lumières de rue à l'intersection de la rue L'Espérance et du chemin Galipeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.19

**2016-12-254 ANNULER ET REMPLACER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-08-161, DEMANDE À LA CPTAQ – LOTS NUMÉROS 4 183 243:**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 6145 route 112 dépose une demande à la CPTAQ pour aliéner l'immeuble sur le lot 4 183 243 qui est en partie dans une zone non-protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ avait autorisé l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 4 183 243 par décisions 183190,183191 et 183192;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne va pas à l'encontre de notre réglementation;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'aliénation et ce tel que mentionné dans la demande à la CPTAQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.20

**2016-12-255 ADOPTION DU BUDGET 2017 – TRANSPORT DE PERSONNES DU HSF:**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme le Transport de personnes du HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner adhère à l'organisme Transport de personnes du HSF dont la ville mandataire est East Angus;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner approuve le budget 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi sur les transports;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le paiement de la cotisation annuelle au montant de 7,867.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

10.1

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 619 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2017 :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 619 « Règlement de taxation pour l'année 2017 ».

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

<sup>12.</sup>  
**2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 15**

**(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement)  
Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Roger Pomerleau concernant** la vitesse des camions sur le chemin de la Rivière.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 17.**

<sup>13.</sup>  
**2016-12-256 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

Prochaine séance extraordinaire – Adoption du budget 2017 :  
Lundi le 12 décembre 2016 à 19 h 30.

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 9 janvier 2017 à 19 h 30.**

---

DANIEL ST-ONGE  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

